

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au Conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 (14 *présents et 1 pouvoir*)

Date de la convocation du conseil municipal : **24 février 2021**

Date d'affichage : **24 février 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 mars, à 18 h

Le conseil municipal de la Commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents : Aurélie CADIN, Emmanuel CENDRIER, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO, Antonio TAPADAS, Nadia LEFAY

Pouvoirs : Chantal BRIANE donne pouvoir à Louis de ROYS,

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.6/2021-021

OBJET : REDEVANCE ENEDIS POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Jacques ILLIEN explique :

- ▶ Vu l'article R.2333-105 du C.G.C.T. relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS,
- ▶ Considérant la population de la commune,
- ▶ Il convient de fixer le taux de la redevance due par ENEDIS, pour occupation du domaine public, **au taux maximum.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **DECIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 22 mars 2021,
Le maire, François DEYSSON
Acte rendu exécutoire après publication, le 23 mars 2021